



SUIVI DES 13 ENGAGEMENTS POUR LA MUSIQUE EN LIGNE

Le 17 janvier 2011, le Ministère de la culture et de la communication, divers producteurs, des plateformes de musique en ligne et des représentants de l'industrie musicale (auteurs, compositeurs et artistes interprètes) ont signé « 13 engagements pour la musique en ligne ».

Cette signature est le résultat de la mission de concertation et de médiation confiée par le Ministre de la culture et de la communication, à Emmanuel Hoog, suite aux propositions du rapport Création et Internet de MM. Zelnik, Toubon et Cerutti du 6 janvier 2010 concernant la gestion des droits de la musique en ligne.

Les 13 engagements révèlent la volonté commune de développer le marché de l'offre légale et de favoriser le développement de services innovants et viables fondés sur la diversité des modèles.

Il s'agit de 13 mesures concrètes et réalistes propres à réaliser cet objectif.

L'Hadopi a été chargée de suivre la mise en œuvre de ces engagements. Jacques Toubon, mandaté par le Collège de l'Hadopi, a procédé entre mars et juillet 2011 à l'audition des principaux représentants de la filière. Des auditions ont eu lieu en décembre en relation avec l'engagement n°13.

Un premier rapport a été établi par Jacques Toubon qui inclut une étude sur l'état actuel de la répartition de la valeur entre les acteurs de la filière prévue au 8^e engagement, finalisée en septembre 2011, suite aux auditions menées en mai et juin 2011 par les experts Patrick Waelbroeck, Philippe Astor et Christophe Waigner désignés par Marie Françoise Marais, Présidente de l'Hadopi.

Les données obtenues portent sur l'année 2010 et seuls les tableaux présentés dans l'étude font foi.

Ce rapport conclut de façon générale au respect dans les grandes lignes des 13 engagements, il marque à ce titre un progrès significatif dans l'action en faveur de l'offre légale en ligne menée avec succès par l'Hadopi depuis sa création et conforte l'action conduite par les pouvoirs publics pour le soutien à l'ensemble de la filière musicale.

Une incontestable évolution positive des pratiques à l'occasion de la mise en œuvre des 13 engagements

De manière globale, il est ressorti de l'attitude des signataires que les ayants droit considèrent désormais **les plateformes numériques d'accès en ligne à la musique enregistrée comme des vecteurs économiquement viables et des protagonistes incontestables du nouvel écosystème.**

La transparence dans le secteur a progressé. La publication des conditions générales de vente à l'égard des offres payantes tend par exemple à devenir la règle.



SUIVI DES 13 ENGAGEMENTS POUR LA MUSIQUE EN LIGNE

Une amélioration notable des relations contractuelles entre producteurs et éditeurs a été constatée.

Le renouvellement des contrats s'est opéré généralement de bonne foi. Les discordances ponctuelles survenues en la matière n'ont pas compromis une évolution globalement satisfaisante des négociations.

Des conditions de plus en plus équilibrées ont été instaurées : les mécanismes d'avance et de minimas garantis semblent en grande partie relever du passé. Seule l'exigence de chiffres d'affaires garantis ou de prix minimums garantis continue de relever de cette thématique mais n'entraîne pas de désaccord dans la plupart des cas. Les engagements tenant à la rémunération des artistes interprètes ont connu des avancées. Un accord collectif à venir devrait encadrer le taux de rémunération au titre du « webcasting » sur lequel les parties se sont mises d'accord.

Un développement de l'offre payante : la plupart des éditeurs de services gratuits ont lancé des services payants. Ceci a permis le développement de services diversifiés capables de répondre aux différentes attentes des consommateurs et de développer l'offre légale comme une alternative crédible au piratage.

Une meilleure **mise en avant des œuvres d'expression originale françaises** même si la visibilité des artistes français peut encore être améliorée.

Un marché caractérisé par des équilibres fragiles et des sources de développement notables

Le constat principal résultant de l'étude économique sur le partage de la valeur est que le marché de la musique en ligne devient progressivement un **écosystème autonome** avec ses propres mécanismes de prescription et de vente dans lequel la création de la valeur et son partage reposent sur des combinaisons de savoir-faire original.

Ce marché est de plus **en plus dynamique** même s'il ne constitue pas encore un **relais de croissance suffisant** pour soutenir l'activité des producteurs et enrayer la baisse des investissements sur le répertoire local.

Le marché demeure caractérisé par des déséquilibres dus notamment aux différentiels de TVA intra-européens, aux divergences d'appréciation sur la performance économique des modèles basés sur la publicité, et aux tarifications par œuvre qui rendent difficile la mise en œuvre de certaines offres « orientées client ».

Les **efforts de diversification** des offres, en s'adressant aux différentes catégories des consommateurs, **devraient permettre un développement significatif du marché de la musique en ligne.**

Toutefois, la fragilité des équilibres en présence et la difficulté à avoir une visibilité sur les évolutions du marché nécessitent un prolongement de la démarche collective mise en œuvre dans le cadre des 13 engagements ainsi que la poursuite de l'intervention des pouvoirs publics en faveur de l'industrie musicale.

Cette étude démontre l'utilité de la démarche entreprise par le Ministère de la culture et de la communication et l'Hadopi, et devrait trouver des prolongements pour permettre aux pouvoirs publics d'observer et d'accompagner le développement de ce marché nouveau fortement évolutif, et les éclairer sur les éventuelles mesures à prendre.